

2024/347

M A I R I E
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

Tél. : 03.87.78.31.93 - Fax : 03.87.78.28.47

Email : heining.mairie@wanadoo.fr

Arrêté municipal 04/2024 du 23 Février 2024
Autorisant l'ouverture au public de la Vinothèque
« LA RIOJA »

LE MAIRE DE HEINING-LES-BOUZONVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les Articles L.122-5, R.122-30 et R.122-35, R.122-5 et R.122-6, R.143-38 et R.143-39 ;

VU le décret N°95-260 du 8 Mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'Arrêté du Ministre de l'Intérieur du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

VU l'Arrêté du 30 Avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement ;

VU l'Arrêté du 8 Décembre 2014 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.164-1 à R. 164-4 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'Article 14 du décret n°2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Considérant l'Article 122-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'ouverture d'un établissement recevant du public est subordonnée à une autorisation délivrée par l'autorité administrative après contrôle des dispositions de l'article L161-1 ;

Considérant l'avis favorable en date du 15 Décembre 2023 des Services de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle – Sous-Commission Départementale d'Accessibilité

Considérant l'avis favorable en date du 28 Septembre 2023 du Centre d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS57) en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Considérant l'Arrêté d'Autorisation de Travaux sur Etablissement recevant du public délivré par le Maire au nom de l'Etat en date du 23 Janvier 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'Etablissement la Vinothèque « LA RIOJA » de type PE avec une activité de Type N. Débit de boissons et de 5^{ème} Catégorie sis 32 Route de Sarrelouis Annexe de SCHRECKLING, dans l'agglomération de HEINING-LES-BOUZONVILLE (Moselle) est autorisé à ouvrir au public.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est subordonnée au respect des prescription suivantes :

- Les prescriptions contenues dans le procès-verbal de la commission d'accessibilité du 15 Décembre 2023 ci-joint, seront strictement respectées
- Les prescriptions contenues dans le procès-verbal de la Sous-Commission du Centre d'Incendie et de Secours de la Moselle pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique ci-joint, seront strictement respectées.

ARTICLE 3 : Le présent Arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté sera notifié à l'exploitant, Madame Mandy Jana SCHÄFER, 32 Route de Sarrelouis, Annexe de SCHRECKLING, 57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE. Une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de FORBACH BOULAY MOSELLE et à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de BOULAY BOUZONVILLE.

ARTICLE 5 : Sont tenus de faire respecter le présent arrêté en leurs grades et fonctions :

Madame le Maire de la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE,

Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de BOULAY-BOUZONVILLE,

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de BOUZONVILLE,

Fait à HEINING-LES-BOUZONVILLE,

Le 23 Février 2024

Copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de FORBACH BOULAY MOSELLE
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BOUZONVILLE
- Monsieur le Commandant du Groupement de Brigades de BOULAY BOUZONVILLE
- Monsieur le président de la Communauté de Commune du Bouzonvillois Trois Frontières,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de BOUZONVILLE
- SDIS de la Moselle